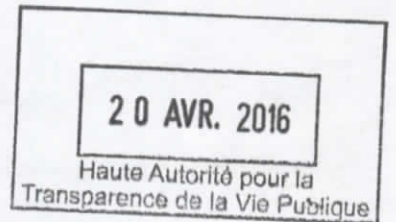


HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

en qualité de

V.P du Conseil Régional de Pays de la Loire

NOM: CHEREAU

PRENOM: André

- Date de nomination ou d'entrée en fonctions 18/02 2016
- Date de renouvellement ou de fin de fonctions : ... / ... / ... 2021

Indications générales

1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.

3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

h

| |
|------------------------------------|
| Renseignements personnels : |
|------------------------------------|

Année de naissance : 05 / 06 / 1971

Profession : *rechercheur*

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées téléphoniques :

Mail à utiliser pour le courriel :

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

| Description de l'activité professionnelle | Rémunération ou gratification perçue |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <i>(collaborateur politique (rechercheur))</i> | <i>16 PS euros net mensuels.</i> |

11

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

| Description de l'activité professionnelle | Rémunération ou gratification perçue |
|-------------------------------------------|--------------------------------------|
| idem 1/ | idem 1/ |

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

| Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi | Description de l'activité professionnelle | Rémunération ou gratification perçue |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|
| Neant | | |

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

| Identification de l'organisme public ou privé ou de la société | Description de l'activité | Rémunération ou gratification perçue |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Centre Hospitalier Départemental de Venelles | Président du Conseil de surveillance | NEANT |

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

| Identification de la société | Evaluation de la participation financière | Rémunération ou gratification perçue |
|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|
| NEANT | | |

U

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

| Identification des fonctions et mandats électifs | Date de début et de fin de fonction et mandats électifs | Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Conseiller régional du p.p. de la bou | 02/2015 - 01/2021 | 2 850 euros net |
| Officier de réserve | 03/2019 - 01/2020 | 1775 euros net |
| Président de la C.C. | 15/04/2014 - 01/2020 | 1175 euros net |
| Vice Président des S.D.S.B.F | juin 2014 - ? | 486 euros net |
| Président de l'ONIP/L | 24/02/2016 - 01/2021 | 1343,76 euros net - indemnité |

9° Observations.

5

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : *Antoine Chauva*

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le *10.04.2016*

Signature :



4